

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 5 décembre 2020**

**Date de convocation : 26 novembre 2020**

**Nombre de conseillers – en exercice : 15 – Présents : 13 - Votants : 15**

**Etaient présents** : Monsieur Olivier DESLANDES, Maire,  
Monsieur Jean-Yves CHERMANNE, Madame Emmanuelle GERARD, Monsieur Frédéric GOTHELF, Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, Monsieur Jean-Christophe GUIET, Monsieur Vincent LAVOYE, Madame Fabienne LEGOUAS, Madame Marie MARQUES, Monsieur Derry METAIS, Monsieur Jean-Marc PLA, Monsieur Cédric SOUCHET, Monsieur Yvan TIMOFEEFF

**Absents ayant donné pouvoir** : Madame Agnès BUET ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric GOTHELF, Monsieur Tommy CORDEAU ayant donné pouvoir à Monsieur Yvan TIMOFEEFF

**Secrétaire** : Monsieur Jean-Christophe GUIET

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation d'un élu pour siéger au sein des commissions territoriales consultatives du SIARP
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines
- Révision des loyers des résidences des 3, 3 bis et 26 rue de la Croix à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Réalisation d'une voie carrossable Impasse du Trou Finaud
- Décision modificative N°1

QUESTIONS DIVERSES

*Une minute de silence est observée en hommage à l'ancien chef de l'Etat Valéry Giscard d'Estaing décédé le 2 décembre 2020.*

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'approbation de l'assemblée municipale, le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**DELIBERATION N°1**

**Objet : Désignation d'un élu pour siéger au sein des commissions territoriales consultatives du SIARP**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,  
Vu les statuts du SIARP approuvés par le Comité Syndical du 15 janvier 2020,  
Vu la délibération du 24 juin 2020 du SIARP portant création de commissions consultatives territoriales,

Considérant le souhait de créer des commissions territoriales consultatives permettant de recueillir les avis des membres du SIARP et de renforcer la concertation avec les élus locaux, Considérant que lesdites commissions ont été créées et qu'il devient par conséquent nécessaire de désigner les élus pour siéger en leur sein,  
Considérant qu'il convient de désigner un élu par commune,  
Le conseil municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la création des commissions territoriales définies comme suit et de leurs modalités de fonctionnement, conformément à la délibération du SIARP en date du 24 juin 2020 :

Commission territoriale n°1	Commission territoriale n°2	Commission territoriale n°3	Commission territoriale n°4
Grisy-les-Plâtres	Frémécourt	Nucourt	Puiseux-Pontoise
Epiais-Rhus	Cormeilles-en-Vexin	Cléry-en-Vexin	Courdimanche
Hérouville	Montgeroult	Avernes	Menucourt
Livilliers	Boissy l'Aillerie	Frémanville	Boisemont
Ennery	Ableiges	Seraincourt	Vauréal
Génicourt	Courcelles-sur-Viosne	Vigny	Jouy-le-Moutier
Osny	Us	Condécourt	Maurecourt
Pontoise	Santeuil	Sagy	Neuville-sur-Oise
Saint-Ouen-l'Aumône	Brignancourt	Longuesse	Eragny-sur-Oise
Cergy	Marines	Commeny	
	Chars		
	Le Perchay		
	Neuilly-en-Vexin		

DESIGNE le 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD pour représenter la commune de Génicourt au sein de la commission territoriale consultative concernée :

Commission territoriale n°1	Nom, Prénom
Grisy-les-plâtres	
Epiais-Rhus	
Hérouville	
Livilliers	
Ennery	
Génicourt	GUERIN-ARCHAMBEAUD Didier
Osny	
Pontoise	
Saint Ouen l'Aumône	
Cergy	

DIT que Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD, élu désigné a pris connaissance de l'ensemble des modalités définies au titre de la définition, de la composition, des compétences et du fonctionnement des commissions territoriales consultatives.

#### **DELIBERATION N°2**

**Objet : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 09 juillet 2020, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de ses statuts,

La notification aux communes est en date du 13 octobre 2020,

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 09 juillet 2020 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,

AUTORISE Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**DELIBERATION N°3**

**Objet : Révision des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les logements des résidences des 3, 3 bis et 26 rue de la Croix**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée Municipale la révision des loyers des logements locatifs situés 3, 3 bis et 26 rue de la Croix à Génicourt.

L'indice de référence des loyers à prendre en compte dans le cadre de la révision proposée est celui du 3<sup>ème</sup> trimestre.

La valeur de l'indice au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 était de 129.99 €.

La valeur de l'indice à prendre en compte pour la révision des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 est de 130.59 €

Le calcul de la révision des loyers devrait s'appliquer de la façon suivante :

**Loyer actuel (hors charges) x indice de référence des loyers 3<sup>ème</sup> trimestre 2020**  
**Indice de référence des loyers 3<sup>ème</sup> trimestre 2019**

Le montant des charges communes à répartir au sein des résidences du 3, 3 bis et du 26 rue de la Croix reste inchangé pour l'année à venir.

Les loyers et charges applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 seraient donc les suivants :

**LOGEMENTS LOCATIFS 26 rue de la croix**

Logement	Loyer 2020 + charges		Proposition Loyer 2021	Evolution 2020/2021	Montant des charges (inchangé)	Loyer 2021 + charges
1 PLA	221,37€		211,94€	+ 0,97€	10,40 €	222,34€
2 PLAM	137,03€		129,72€	+ 0,59€	7,90€	137,62€
3 PLAM	308,08€		290,31€	+ 1,33€	19,10€	309,41€
4 PLAM	191,22€		179,14€	+ 0,82€	12,90€	192,04€
5 PLAM	166,32€		158,95€	+ 0,73€	8,10€	167,05€
6 PLA	158,40€		151,39€	+ 0,69€	7,70€	159,09€
7 PLA	389,81€		370,91€	+ 1,70€	20,60€	391,51€
8 PLAM	234,65€		222,37€	+ 1,02€	13,30€	235,67€

**Surloyer 2021 = 1,76€** reste inchangé par rapport à 2020

### LOGEMENTS 3 et 3bis rue de la croix

Logement	Loyer 2020 + charges	Proposition Loyer de base 2021		Evolution 2020/2021	Montant des charges sur 10 mois		Loyer 2021 + charges
		Loyer compris parking	Loyer compris parking et jardin privé		Entretien et O.M. (Inchangé)	Entretien chaudière + 0,50 € Inchangé	
A1 PLAI	621,54€	581,00€**	-	+ 2,66€	25,65€	17,55€	624,20€
A2 PLAI	664,80€	613,81€	-	+ 2,81€	36,25€	17,55€	667,61€
A3 PLAI	536,67€	492,83€	-	+ 2,26€	28,55€	17,55€	538,93€
A4 PLS	804,42€	-	763,21€	+ 3,49€	27,15€	17,55€	807,91€
B1 PLS	768,40€	727,63€	-	+ 3,33€	18,30€	25,80€*	771,73€
B2 PLS	521,21€	488,90€	-	+ 2,23€	17,00€	17,55€	523,44€
B3 PLAI	425,32€	-	388,90€	+ 1,78€	20,65€	17,55€	427,10€

\*2 chaudières à entretenir (une seule augmentation)  
\*\* sur loyer appliqué

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE la révision des loyers telle que Monsieur le Maire vient de la présenter et le montant des charges pour l'année à venir.

#### DELIBERATION N°4

**Objet : Réalisation d'une voirie carrossable Impasse du Trou Finaud**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de réaliser des travaux de voirie dans l'Impasse du Trou Finaud.

En effet, le revêtement actuel est un sable stabilisé qui a tendance à se transformer en « boue » l'hiver et produit beaucoup de poussière en été, ce qui incommoder grandement les riverains de l'impasse.

De plus, la fragilité de ce type de revêtement, soumis aux manœuvres de stationnement des véhicules provoque la formation de nids de poules qu'il faut fréquemment reboucher.

La création d'un enrobé solutionnerait l'ensemble de ces problèmes.

A cet effet, 3 entreprises ont été sollicitées.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ATC.TP de Vigny dont la proposition est la plus intéressante.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de la réalisation d'une voie carrossable Impasse du Trou Finaud,  
RETIENT l'entreprise ATC.TP de Vigny pour l'exécution de ces travaux,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ou tout autre document en rapport,  
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2020.

### **DELIBERATION N°5**

<b>Objet : Décision modificative N°1</b>
--

Monsieur le Maire présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget 2020 :

Chapitre 23 –Immobilisations en cours de constructions  
Compte 2313 : diminution de 10 000 €  
*Crédits initialement prévus pour les travaux de la Maison Blanche*

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles  
Compte 2152 (Installation de voirie) : augmentation de 10 000 €  
*Les crédits initialement prévus lors du vote du budget en mars dernier sont insuffisants puisque l'équipe municipale prévoit désormais des travaux Impasse du Trou Finaud dont la réalisation devrait intervenir lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,  
**DECIDE** de procéder aux ajustements tels que désignés ci-dessus.

### QUESTIONS DIVERSES

- Hameau de Gérocourt/Radar pédagogique :  
Il est convenu de réinstaller un radar pédagogique à l'entrée du Hameau juste après le virage (en provenance de Génicourt).
- Monsieur le Maire et Madame Marie MARQUES sont désignés référents communication de la collectivité auprès de la préfecture du Val d'Oise.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10h15.

**Délibération n°1 Désignation d'un élu pour siéger au sein des commissions territoriales consultatives du SIARP ➔ Adoptée à l'unanimité**

Délibération n°2 : **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines → Adoptée à l'unanimité**

Délibération n°3 : **Révision des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les logements des résidences des 3, 3 bis et 26 rue de la Croix → Adoptée à l'unanimité**

Délibération n°4 : **Réalisation d'une voirie carrossable Impasse du Trou Finaud → Adoptée à l'unanimité**

Délibération n°5 : **Décision modificative N°1 → Adoptée à l'unanimité**

**Signature des conseillers présents :**

**Monsieur Olivier DESLANDES**

**Madame Agnès BUET : absente ayant donné pouvoir à Monsieur GOTHELF**

**Monsieur Jean-Yves CHERMANNE**

**Monsieur Tommy CORDEAU : Absent ayant donné pouvoir à Monsieur TIMOFEEFF**

**Madame Emmanuelle GERARD**

**Monsieur Frédéric GOTHELF**

**Monsieur Didier GUERIN-ARCHAMBEAUD**

**Monsieur Jean-Christophe GUIET**

**Monsieur Vincent LAVOYE**

**Madame Fabienne LEGOUAS**

**Madame Marie MARQUES**

**Monsieur Derry METAIS**

**Monsieur Jean-Marc PLA**

**Monsieur Cédric SOUCHET**

**Monsieur Yvan TIMOFEEFF**